

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2013**

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 14 puis 15 (à partir de 19h10).

Procurations de vote : 4

Convocation faite et affichée le : 11 avril 2013

L'an deux mille treize, le lundi quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Gilles AUGER, M. Jean-François CLAUDE, M. Gilbert DOUCET, M. Auguste HAUTEMANIERE, M. Thierry HELIE, M. Gilbert LARSONNEUR, Mme Marcelle LE BORGNE, M. Philippe LE BORGNE, M. Paul LECERF, Mme Marie-Claire LE GAL, M. Jean LEPETIT, M. Gilbert PELLETIER, M. Daniel SIMON (à partir de 19h10), Mme Denise LEPAYSANT,

### **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme Fabienne BARBEY donne pouvoir à M. Gilbert PELLETIER, M. André BOULLIN donne pouvoir à M. Jean LEPETIT, M. Jean-Claude HAUTEMANIERE donne pouvoir à M. Gilbert LARSONNEUR, Mme Annick PERROT donne pouvoir à Mme Marie-Claire LE GAL.

### **ABSENT EXCUSÉ :**

M. Stéphane CREVON, M. Daniel SIMON (jusqu'à 19h10).

### **SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

Mme Denise LEPAYSANT est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 heures.

M. le Maire demande à l'assemblée d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour, ce qui est unanimement accepté.

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 février 2013**

Le compte rendu du conseil municipal du 15 février 2013 est lu et approuvé à l'unanimité.

## **12) Frais de gardiennage de l'église**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue à Monsieur le Curé une indemnité de 474,22 € pour les frais de gardiennage de l'église au titre de l'année 2013.

## **13) Participation financière aux Fonds d'Aide aux Jeunes et Fonds de Solidarité pour le Logement 2013**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune de Saint Vaast La Hougue à des fonds sociaux, moyennant les cotisations suivantes :

- 0,70 €/habitant pour 2 079 habitants soit 1 455,30 € en 2013 au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
- 0,23 €/habitant pour 2 079 habitants soit 478,17 € en 2013 au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

## **14) Reconduction des tarifs de la Hougue 2013**

La Ville de Saint-Vaast-la-Hougue prévoit d'ouvrir aux visites le site de la Hougue, à partir de mai tous les jours lors des vacances scolaires 2013 et tous les week-ends hors vacances scolaires.

Par délibération n°41 du 6 avril 2012, le Conseil Municipal a adopté les tarifs de la Hougue pour 2012.

Monsieur Jean-François CLAUDE propose d'élargir la gratuité à la semaine VAUBAN, ce qui est accepté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire, pour 2013, les tarifs de la Hougue de 2012, à savoir :

- Adulte : 2,50 €,
- Enfant de 12 ans et plus: 1,00 €,
- Enfant de moins de 12 ans : gratuit,
- Tarif réduit pour tout visiteur qui présentera un billet 2013 de visite de Tatihou ou tout groupe de 10 adultes et plus : 2 €,
- Pas de redevance communale pour les visites guidées assurées par l'Office du Tourisme,
- Pas de redevance communale pendant le festival du livre, le week-end de la SNSM et celui du Comité des Fêtes, les journées du Patrimoine ainsi que durant la semaine Vauban.

## **C – Affaires portuaires**

### **15) Compte de gestion 2012**

La parole est donnée à Monsieur Gilbert DOUCET qui précise notamment que trois subventions pour un montant d'environ 201 000 € non perçues par le SPIC seront directement versées à la SPL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Compte de gestion 2012 du Port de Saint Vaast la Hougue tel que présenté :

- En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1 072 234,96 € et les recettes à 1 000 227,67 €. Le déficit de fonctionnement pour 2012 est donc de 72 007,29 €. Compte tenu d'un report en section d'exploitation de l'exercice 2011 de 332 039,18 €, le solde d'exécution cumulé est de 260 031,89 €.

- En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 148 007,01 € et les recettes à 126 963,65 €. Le déficit d'investissement pour 2012 est donc de 21 043,36 €. Compte tenu d'un report en section d'investissement de l'exercice 2011 de 172 603,83 €.

Le solde d'exécution cumulé est donc de 151 560,47 €.

- **donne** ainsi quitus au trésorier de la commune de sa gestion 2012 du Port.

## 16) Compte administratif 2012

Vu la présentation du Compte administratif du SPIC du Port,

Monsieur le MAIRE sort pendant le vote du compte d'administratif, Monsieur Auguste HAUTEMANIERE, doyen, demande le vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Compte administratif 2012 du Port de Saint Vaast la Hougue tel que présenté :

- En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1 072 234,96 € et les recettes à 1 000 227,67 €. Le déficit de fonctionnement pour 2012 est donc de 72 007,29 €. Compte tenu d'un report en section d'exploitation de l'exercice 2011 de 332 039,18 €, le solde d'exécution cumulé est de 260 031,89 €.

- En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 148 007,01 € et les recettes à 126 963,65 €. Le déficit d'investissement pour 2012 est donc de 21 043,36 €. Compte tenu d'un report en section d'investissement de l'exercice 2011 de 172 603,83 €.

Le solde d'exécution cumulé est donc de 151 560,47 €.

## 17) Affectation des résultats 2012

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'affecter les résultats 2012 du Port comme suit :

L'excédent d'exploitation cumulé à la fin de l'année 2012 est de 260 031,89 €. Il doit être affecté.

Le résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser étant un excédent de 151 560,47 €, il n'y a donc pas lieu d'affecter en section d'investissement. Il est donc proposé de reporter l'excédent d'exploitation au compte 002 au budget primitif 2013.

## 18) Budget primitif 2013

Vu la présentation du Budget primitif 2013 du SPIC du Port,

Ceci entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Budget primitif 2013 du Port comme suit :
  - Section de fonctionnement : Les dépenses s'élèvent à 4 597 893,32 € et les recettes à 4 597 893,32 € avec 4 337 862,32 € de crédits d'exploitation votés au titre du présent budget, et 260 031,00 € d'excédent d'exploitation reporté.
  - Section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 6 345 613,27 € avec 6 345 613,27 € de crédits d'investissement votés au titre du présent budget.  
Les recettes s'élèvent à 7 072 711,83 € avec 6 921 151,83 € de crédits d'investissement votés au titre du présent budget, ainsi que 151 560,00 € de solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

### D- Questions diverses

Monsieur Gilbert LARSONNEUR répond au communiqué lu en préambule de ce conseil par Monsieur le MAIRE et entend refuser le qualificatif de menteur dont il est affublé. Monsieur le MAIRE ne tient à lui citer, avant de clore ce débat, qu'un seul exemple; il s'agit de la séance du Tribunal de Caen où le conseiller avait prétendu, pour asseoir sa défense, être soutenu majoritairement par le conseil municipal, ce qui est évidemment un mensonge patent.

Monsieur Gilbert DOUCET, commentant les comptes présentés, expose que la situation communale est maintenant saine, et pense que le budget général devrait être davantage ambitieux, que des investissements plus importants, essentiellement sur la voirie, devraient être engagés. A cela, Monsieur le MAIRE répond que beaucoup de travaux ont été entrepris ces deux dernières années, notamment l'axe Quettehou-St Vaast, ainsi que la réfection de routes en 2012. Certes, la vigilance était de mise face à une situation financière tendue, mais des projets devraient voir le jour en 2013 (réseaux d'eaux pluviales rue Auguste Varette et alentours, logements sur la Zone du Carvallon et surtout en face de l'EHPAD dont l'accord de la Préfecture pour la construction de 16 logements HLM est arrivé en Mairie). D'autre part, des réalisations majeures sur la commune, portées par la Communauté de Communes, qui vont enrichir le pôle Saint-Vaastais (gendarmerie et centre de secours), vont être enclenchées.

Il ajoute en substance que, pour la prochaine mandature et la future équipe municipale qui sera en place, il convient de laisser une ville financièrement en bonne santé avec des marges de manœuvre suffisantes, ce qui est désormais le cas.

Monsieur Gilbert LARSONNEUR explique que lors de la première mandature, beaucoup de projets ont été réalisés du fait de subventions importantes, alors que dans la deuxième, il n'y a eu que peu de financements. Plusieurs élus lui font remarquer qu'en face de subventions, il y a nécessité d'autofinancement et que c'est ce qui a conduit la commune à supporter un taux d'endettement très important. Monsieur le MAIRE ajoute qu'il y a parfois obligation d'effectuer des travaux prioritaires même s'ils sont mal subventionnés (voirie...), le tout étant de monter les dossiers de la manière la plus cohérente.